



Assemblée générale

Distr. générale
4 août 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 73 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés
fondamentales**

Droits de l'homme et diversité culturelle

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 23 de la résolution 70/156 de l'Assemblée générale, à propos duquel le Secrétaire général a invité les États Membres, organisations non gouvernementales et organismes des Nations Unies compétents à lui transmettre des informations écrites sur les initiatives prises à cet égard, et contient un résumé des réponses reçues. Les réponses des Gouvernements portent essentiellement sur les mesures visant à promouvoir la diversité culturelle, notamment grâce à l'éducation, et à sauvegarder le patrimoine culturel immatériel.

* [A/72/150](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Résumé des informations communiquées par les États	3
Algérie	3
Azerbaïdjan	3
Bosnie-Herzégovine	4
Colombie	5
Fédération de Russie	6
Maroc	6
Mexique	7
Norvège	8
Oman	8
Portugal	9
Serbie	10
III. Résumé des informations communiquées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	10
IV. Conclusion	12

I. Introduction

1. Au 13 juillet 2017, 11 États et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont répondu à l'invitation du Secrétaire général à fournir des informations écrites en application du paragraphe 23 de la résolution 70/156 de l'Assemblée générale. Ces réponses sont résumées aux sections II et III ci-dessous.

II. Résumé des informations communiquées par les États

Algérie

[Original : français]
[1^{er} juin 2017]

2. La protection des droits de l'homme et de la diversité culturelle est au cœur de la politique culturelle de l'Algérie depuis l'indépendance du pays. Les arts et la culture, évoqués dans différents textes constitutifs, sont régis par des lois spécifiques protégeant le patrimoine culturel, y compris traditionnel, ainsi que le droit d'auteur et les droits voisins. Outre développer les infrastructures culturelles et artistiques, l'Algérie a créé des entités chargées de protéger et promouvoir la diversité culturelle, à l'instar du Musée des arts et traditions populaires. Le pays œuvre également à la création d'un centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique. Le Fonds national pour la culture soutient financièrement les entreprises culturelles et la production, la distribution et la diffusion des produits et services culturels.

3. L'Algérie a pris une série de mesures visant à préserver son patrimoine national et à promouvoir la diversité culturelle, comme la création d'un inventaire de son patrimoine culturel immatériel, la cartographie des différentes expressions culturelles et l'enregistrement des musiques traditionnelles populaires, ou encore la sensibilisation et la fourniture d'un appui à la diffusion de l'information et à la recherche scientifique dans ce domaine. Elle a également renforcé les échanges culturels entre ses différentes régions et a facilité et soutenu l'organisation de manifestations culturelles, telles que des festivals et des fêtes locales et nationales mettant en avant la diversité culturelle du pays, ainsi que de grands événements internationaux, notamment le sixième colloque international sur le soufisme, la culture et la musique.

4. L'Algérie s'efforce de créer des conditions propices à la préservation et au développement de son patrimoine artistique, par exemple en mettant en place une formation visant à assurer la transmission et la pérennité des savoirs traditionnels. L'éducation est également un moyen de mieux faire connaître les valeurs positives du pluralisme et de la diversité dans la société. Les programmes scolaires et la formation des enseignants ont été remaniés à cette fin, et des méthodes pédagogiques culturellement appropriées, incorporant des approches traditionnelles, ont été adoptées.

Azerbaïdjan

[Original : anglais]
[10 avril 2017]

5. L'Azerbaïdjan a accru sa capacité de promotion de la diversité culturelle. Creuset séculaire des religions, des cultures et des civilisations et passerelle privilégiée entre l'Orient et l'Occident, sa politique est influencée par son multiculturalisme. Le dialogue interculturel et interreligieux est l'une des principales priorités du Gouvernement, et la sauvegarde du patrimoine culturel des

minorités nationales est, elle aussi, un enjeu de premier plan. Le Gouvernement finance des émissions radiophoniques en kurde, en lezghien, en russe et en géorgien, ainsi que plus de 15 journaux et magazines et cinq chaînes locales de télévision et de radio en langues minoritaires. Une aide financière est régulièrement accordée aux communautés religieuses, telles que le Conseil des musulmans du Caucase, l'Église orthodoxe russe de Bakou et les Juifs européens de Bakou. En 2014, le Centre international du multiculturalisme a ouvert ses portes avec pour mission d'évaluer la compatibilité des modèles multiculturels dans d'autres pays avec le cadre multiculturel national. Le Gouvernement a proclamé 2016 « Année du multiculturalisme en Azerbaïdjan » et lancé un plan d'action pour la protection et la diffusion des idées du multiculturalisme aux niveaux national et international.

6. L'Azerbaïdjan a accueilli des initiatives et manifestations internationales visant à promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux. Ce fut le cas de la Conférence des Ministres responsables de la culture du Conseil de l'Europe (2008) ayant adopté la Déclaration de Bakou pour la promotion du dialogue interculturel et conduit à la création du Processus de Bakou, qui vise à développer un dialogue entre les civilisations, ainsi que de plusieurs réunions du Forum mondial sur le dialogue interculturel, dont la dernière s'est déroulée en mai 2017.

7. L'Azerbaïdjan, membre du Groupe des amis de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, coopère activement avec cette dernière. Le septième Forum mondial de l'Alliance, sur le thème « Vivre ensemble dans des sociétés ouvertes à tous : défi et objectif », s'est tenu à Bakou du 25 au 27 avril 2016. Le Forum a réuni 4 300 participants originaires de 147 pays autour de 40 tables rondes et débats, qui ont permis d'échanger un large éventail de points de vue sur le vivre-ensemble dans des sociétés de plus en plus diverses.

Bosnie-Herzégovine

[Original : anglais]

[11 juillet 2017]

8. La Bosnie-Herzégovine est un pays multinational, multiconfessionnel et multiculturel qui favorise le dialogue multiculturel afin de promouvoir la diversité et la tolérance. Outre la loi relative à la prévention de toutes les formes de discrimination, le pays a adopté plusieurs lois sur la protection des droits des minorités nationales, les questions relatives aux Roms, la liberté de religion et l'égalité entre les sexes. Les actes de destruction ou dégradation du patrimoine historique et culturel sont également érigés en infraction dans le Code pénal du pays. Plusieurs organes de l'État, tels que l'institution du Médiateur, les conseils des minorités nationales, le Conseil interreligieux et l'Institut des personnes disparues, appuient la diversité culturelle. Le Conseil interreligieux a publié un glossaire des termes religieux visant à promouvoir une meilleure connaissance de la diversité culturelle. Les chaînes de radio et de télévision diffusent fréquemment des contenus thématiques à l'intention des groupes minoritaires et promeuvent la coexistence pacifique des membres des différentes confessions.

9. L'un des principaux efforts déployés pour protéger le patrimoine culturel du pays et redonner à la cohabitation toute sa valeur consiste à restaurer des objets culturels et religieux qui ont été endommagés lors du conflit de 1992-1995. Des festivals et événements d'envergure internationale, y compris des rencontres littéraires, ont également été organisés pour promouvoir la diversité culturelle. Ce fut le cas d'une résidence d'artistes internationale organisée à Počitelj, en juin 2016, ou d'une exposition internationale d'art, sur le thème « De l'histoire au patrimoine mondial de l'UNESCO », qui s'est tenue en août 2016 et a rassemblé un grand nombre d'artistes de renommée mondiale.

Colombie

[Original : espagnol]

[19 mai 2017]

10. La Constitution de 1991 reconnaît et protège la diversité ethnique et culturelle. Le Gouvernement s'emploie à promouvoir la diversité culturelle de plusieurs manières, à travers des plans nationaux d'incitation et de coordination et la promotion et la diffusion des produits audiovisuels et cinématographiques, l'appui à l'entrepreneuriat culturel, le renforcement des infrastructures des arts du spectacle et l'officialisation du secteur culturel, notamment par le biais d'une loi sur les représentations publiques.

11. La promotion de la richesse et de la diversité des langues natales du pays, dont les 65 langues autochtones, les deux langues créoles utilisées par des communautés d'ascendance africaine et le romani parlé par les Roms, est l'un des piliers de la politique de la Colombie en matière de diversité culturelle. Parmi les mesures prises, citons la célébration de la Journée nationale des langues natales le 21 février, les autodiagnostic sociolinguistiques, qui évaluent la vitalité des langues natales du pays, et l'organisation de « cercles de parole », ou espaces de dialogue culturel grâce auxquels les anciens et dirigeants de divers peuples autochtones s'accordent sur les mesures à prendre pour revitaliser et documenter les langues autochtones et créoles. Évoquant la situation d'après conflit dans le pays, le Ministère de la culture indique avoir traduit l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable entre le Gouvernement de la République de Colombie et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire dans les langues autochtones et créoles.

12. La célébration de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) est une occasion importante de promouvoir la visibilité des communautés d'ascendance africaine en Colombie. Le mois de mai a été officiellement choisi pour célébrer le patrimoine afro-colombien des communautés noire, raizal et palenquera, en commémoration de l'abolition de l'esclavage. Le Ministère de la culture, en collaboration avec des organisations locales, a organisé le symposium de la Décennie, qui vise à établir un dialogue entre les savoirs issus de la recherche universitaire et les savoirs ancestraux des peuples caribéens, à Carthagène. Le rôle des femmes dans le patrimoine culturel africain est promu par le biais d'une initiative sur le thème « Généalogie des femmes dans la culture afro » lancée en 2016.

13. Parmi les politiques et mesures visant à promouvoir la diversité culturelle et le caractère multiethnique du pays, la Colombie souligne la reconnaissance et le renforcement des cultures des communautés autochtones, en coopération avec ces dernières. Le pays a mené les actions stratégiques suivantes : création de locaux supplémentaires pour la participation et la représentation des peuples autochtones; remise en état ou construction d'espaces ancestraux baptisés « malocas », entre autres, pour favoriser la reproduction culturelle; renforcement du dialogue entre le système patrimonial culturel national et les structures organisationnelles autochtones; et autres activités de proximité.

14. Le Ministère de la culture dirige la mise en œuvre de la politique sur le patrimoine culturel, y compris immatériel. Les mesures prises comprennent des initiatives de valorisation et de formation ainsi que des actions visant à assurer la conservation, la protection, la restauration et la pérennisation du patrimoine culturel telles que la Politique pour la connaissance, la sauvegarde et la promotion de l'alimentation et des cuisines traditionnelles adoptée en 2012.

Fédération de Russie

[Original : russe]

[17 mai 2017]

15. Riche de 193 nationalités parlant 277 langues et dialectes, la Fédération de Russie fait de la culture une priorité nationale et y voit une ressource importante pour le développement économique et social. La politique du pays en matière de droits culturels émane d'un document sur l'instauration d'une culture d'État publié en 2014. Le Gouvernement y insiste sur l'accès de tous les citoyens à la littérature et à d'autres supports imprimés, et a constitué une bibliothèque électronique nationale accessible à tous pour promouvoir les œuvres littéraires russes. En outre, 2015 a été proclamée « Année de la littérature » et fut l'occasion d'organiser plus de 100 manifestations en Fédération de Russie et ailleurs. Plusieurs mesures ont été prises, notamment l'adoption d'une loi fédérale, en 2014, visant à améliorer l'accès au patrimoine culturel des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite. Les musées, cinémas et librairies appartenant au patrimoine culturel ont été adaptés aux personnes handicapées.

16. Plusieurs dispositions de la législation fédérale visent à protéger les cultures traditionnelles en Fédération de Russie, et la politique de l'État en matière de développement culturel comporte un volet sur la protection du folklore traditionnel et de l'identité culturelle des différentes nationalités, des nomades et des peuples autochtones du pays. Un certain nombre de mesures ont été prises pour stimuler et soutenir les peuples autochtones, notamment la création de bases de données, registres et catalogues destinés à préserver les savoirs traditionnels. Des centres pour la promotion des arts publics ont vu le jour dans tout le pays pour soutenir le folklore et la créativité culturelle, en particulier des populations nomades minoritaires.

17. La Fédération de Russie a vu se multiplier les festivals, manifestations culturelles nationales, concours, concerts et spectacles folkloriques organisés pour faire tomber les barrières interethniques et sensibiliser la population aux diverses cultures et nationalités. L'organisation d'un camp international sur le thème du dialogue fut l'occasion de réunir des jeunes issus de divers milieux culturels et différentes régions afin de développer leur aptitude au dialogue interculturel. L'exposition « Russie multinationale », présentée dans le cadre de la Journée de l'unité nationale, était axée sur la préservation et la promotion de la diversité et du patrimoine culturels des peuples de la Fédération de Russie. En outre, le projet « Pages de Russie » donne un accès libre à la bibliothèque électronique MyBook, qui comporte des ouvrages de littérature pour enfants reflétant la diversité ethnique et culturelle du pays. Des festivals internationaux de musique ethnique et des manifestations dédiées à la préservation et à l'essor de la culture traditionnelle, y compris l'artisanat, ont également eu lieu dans plusieurs républiques de la Fédération de Russie.

Maroc

[Original : français]

[23 mai 2017]

18. La Constitution marocaine de 2011 a marqué un changement d'attitude profond du pays à l'égard des droits culturels, notamment de la diversité culturelle et linguistique, en affirmant que l'unité du pays est forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, et qu'elle s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen.

19. La Constitution reconnaît l'amazighe comme langue officielle du pays et patrimoine commun de tous les Marocains. Elle prévoit également d'œuvrer à la protection et au développement de la langue arabe, ainsi qu'à la promotion de son utilisation. En outre, elle œuvre à la préservation du dialecte hassani en tant que partie intégrante de l'identité culturelle marocaine unie. Pour mettre en œuvre ces dispositions constitutionnelles, des projets de loi, l'un portant création d'un Conseil national des langues et de la culture marocaine, l'autre relatif à la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe, ont été adoptés.

20. Le Ministère de l'éducation nationale, en collaboration avec l'Institut royal de la culture amazighe créé en 2001, a pris des mesures visant à renforcer l'enseignement de la langue amazighe, y compris par la formation de professeurs de langue et d'inspecteurs. Cet engagement a été confirmé par la vision stratégique 2015-2030 pour la réforme de l'école marocaine, qui vise à garantir la généralisation progressive de l'enseignement de l'amazighe à tous les cycles, ainsi que par l'allocation des ressources nécessaires.

21. Des mesures législatives ont été prises pour promouvoir les expressions culturelles dans les médias. Le cahier des charges des médias nationaux accorde de l'importance à la diversité linguistique et culturelle ainsi qu'à la richesse des composantes de l'identité marocaine. Ainsi, des programmes sont diffusés dans les langues officielles, mais aussi dans les dialectes hassani et marocain, et reflètent des valeurs telles que l'ouverture, la tolérance et la modernité. La diversité culturelle est également favorisée par la réforme des programmes scolaires, qui promeuvent les droits de l'homme. Les programmes scolaires et supports pédagogiques ont été élaborés de manière à aider les citoyens à comprendre leurs droits et leurs devoirs, ainsi qu'à contribuer à la promotion de la démocratie, de la tolérance et de la coexistence pacifique entre les peuples. Les manuels scolaires ont également été révisés en 2016 afin d'éliminer tout contenu ou image incompatible avec le principe de tolérance.

Mexique

[Original : espagnol]

[12 mai 2017]

22. Au Mexique, la Commission nationale pour la promotion des peuples autochtones est chargée de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de préservation, de diffusion, d'étude et de promotion du patrimoine culturel autochtone, et plaide pour une approche interculturelle des politiques publiques à tous les niveaux.

23. Les mesures prises par la Commission vont de l'organisation de manifestations culturelles impliquant les communautés autochtones à la réalisation d'études connexes et la diffusion de publications sur les cultures, les valeurs et les coutumes des communautés autochtones. Ainsi, dans le cadre de son Programme des droits autochtones, la Commission a appuyé en 2016 quelque 480 initiatives communautaires, au bénéfice de 8 516 personnes autochtones, visant à revitaliser, sauver ou diffuser leur patrimoine culturel. La Commission apporte également son concours à des professionnels des médias autochtones pour la production et la réalisation de projets de communication interculturelle de différents formats.

24. Parmi les nombreuses manifestations soutenues par la Commission ces dernières années, la Journée internationale des peuples autochtones a été célébrée le 9 août 2016 au Centre de cérémonie de Mazahua, dans l'état de Mexico. L'événement présidé par le Chef de l'État mexicain, qui a réuni des représentants de 68 peuples autochtones du Mexique, témoigne de la volonté du Gouvernement de faire en sorte que les peuples autochtones puissent exercer leurs droits dans un contexte d'inclusion sociale.

Norvège

[Original : anglais]

[16 mai 2017].

25. La politique culturelle norvégienne reconnaît l'importance de la diversité culturelle et souligne avec force qu'elle facilite et promeut la pluralité des voix et des expressions. Concernant les Sâmes et les autres minorités nationales, le Parlement a reconnu la nécessité de protéger leur patrimoine culturel conformément à la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

26. Les activités dans le secteur des arts et de la culture bénéficient du financement de plusieurs projets, comme celui qui vise à améliorer et à renforcer les possibilités d'emploi pour les jeunes artistes et professionnels de la culture issus de minorités ethniques. Des médias, institutions et manifestations culturelles sâmes, comme le festival autochtone Riddu Riddu, reçoivent également un appui financier. De même, des financements sont généralement alloués à la sauvegarde, la promotion et la diffusion des savoirs sur la culture des minorités, comme la langue et la culture kvênes, la culture skogfinn ou le judaïsme et la culture juive.

27. Dans le cadre de sa présidence du Conseil nordique des ministres en 2017, la Norvège a lancé un projet nordique d'intégration des immigrants et des populations issues de minorités dans les secteurs des arts et de la culture, que ce soit en tant que spectateurs, artistes, créateurs, professionnels de la culture ou diffuseurs d'œuvres culturelles. Les établissements culturels et artistiques professionnels et amateurs participent à ce projet, qui court jusqu'en 2019.

28. La promotion des différentes formes de culture fait partie intégrante de la politique norvégienne de développement. La Norvège apporte un appui aux praticiens et professionnels, organisations et autres groupes culturels qui œuvrent au développement d'un secteur de la culture diversifié et gratuit pour améliorer l'accès à la culture. Le financement de l'aide publique au développement de la Norvège se concentre sur le renforcement des capacités et l'éducation, le renforcement des partenaires de la société civile et la coopération internationale. Exemples récents : l'assistance fournie au Fonds arabe pour les arts et la culture, l'élaboration de nouveaux programmes d'éducation musicale au Malawi, au Zimbabwe et au Mozambique, ou l'appui fourni à SafeMUSE, une initiative menée en Scandinavie pour offrir un refuge à des musiciens menacés de persécution.

Oman

[Original : arabe]

[31 mai 2017]

29. La diversité culturelle est une composante du système des droits de l'homme en Oman, où la politique du Gouvernement dans ce domaine s'articule autour de trois objectifs : soutenir les artistes dont la production et la commercialisation artistiques sont encouragées par l'État; soutenir les auteurs dont les œuvres littéraires sont largement diffusées et présentées lors de foires internationales du livre; et soutenir les artisans qui reçoivent le soutien matériel et moral nécessaire pour pratiquer leur métier. Ainsi, le Gouvernement a adopté une loi accordant aux artistes les plus talentueux un accès facile aux services d'appui et leur permettant de participer à des forums culturels internationaux de sorte qu'ils puissent continuer à perfectionner leur art.

30. La diversité culturelle fait partie intégrante du programme scolaire et l'on organise régulièrement des ateliers sur la diversité culturelle. Un dispositif national en cours d'élaboration vise à soutenir la préparation de propositions de projet soumises par le Fonds international pour la diversité culturelle, ainsi que les manifestations organisées par le Fonds. Partout dans le monde se tiennent des journées de la culture omanaise au cours desquelles les acteurs internationaux sont encouragés à engager le dialogue avec les représentants de culture omanaise. Les participants y présentent des expositions sur l'artisanat, les industries, les documents et les manuscrits traditionnels. Ainsi, la journée de la culture omanaise organisée en 2015 au Brésil fut l'occasion de débattre activement sur l'histoire culturelle du sultanat.

Portugal

[Original : anglais]
[13 juillet 2017]

31. L'instruction civique joue un rôle déterminant dans la promotion et la protection de la diversité culturelle au Portugal. La stratégie « Éducation pour les citoyens » a pour objectif de former des citoyens responsables, indépendants et unis qui connaissent et exercent leurs droits et devoirs par le biais du dialogue et dans le respect d'autrui, en adoptant une perspective démocratique et pluraliste, une pensée critique et une attitude créative.

32. Le Portugal est l'un des pays pilotes du Conseil de l'Europe pour l'élaboration d'un nouveau cadre de référence des compétences fondamentales requises de la part de citoyens démocrates respectueux dans les sociétés culturellement diverses. D'autres documents de référence visant à appuyer l'éducation à la citoyenneté à tous les niveaux ont été élaborés.

33. Dans le cadre du Plan stratégique pour les migrations (2015-2020), les initiatives scolaires visant à promouvoir la diversité culturelle et l'intégration effective des enfants et adolescents issus de milieux culturels différents les plus notables se sont vues décerner le label « École interculturelle ». De même, le Réseau d'écoles pour une éducation interculturelle vise à promouvoir l'accueil, l'intégration et la réussite scolaire de tous les enfants et adolescents, à développer le respect de la diversité et à nouer des relations positives entre enfants et adolescents de tous les milieux. La matière « Portugais langue étrangère » a été créée pour garantir aux enfants migrants et aux élèves non-lusophones l'égalité des chances en matière de réussite scolaire, ainsi que pour veiller à ce qu'ils ne soient pas victimes de discrimination.

34. Des mesures éducatives extraordinaires ont été prises pour faciliter l'accueil au Portugal d'enfants et adolescents bénéficiant du statut de réfugié ou demandeurs d'asile. L'intégration des enfants roms dans le système scolaire fait également l'objet d'une stratégie nationale d'intégration des populations roms, qui vise à accroître la fréquentation scolaire dans la communauté rom afin de veiller à ce que tous les enfants roms achèvent avec succès leur scolarité obligatoire.

35. Le Portugal a élaboré une trousse pour la collecte du patrimoine immatériel, un outil pédagogique destiné à promouvoir la connaissance du patrimoine immatériel et à aider la jeune génération à le valoriser. Le Musée national d'ethnologie a élaboré, pour l'année 2016-2017, un programme éducatif axé sur la sensibilisation et l'éducation au multiculturalisme. Le programme sur la responsabilité sociale de l'Inspection générale des activités culturelles promeut la créativité artistique des personnes issues de milieux vulnérables. Ainsi, en 2015, un projet a été mené, avec le concours de tous les établissements pénitentiaires du pays, sur le thème « Démarquez-vous, exprimez votre idée ».

Serbie

[Original : anglais]

[2 juin 2017]

36. Le système politique et social de la Serbie respecte le principe de protection des minorités nationales. En Serbie, la politique culturelle repose sur le libre accès à la culture, le respect des traditions nationales, la diversité des expressions culturelles et l'affirmation et le développement des principes de liberté d'opinion, de conscience et de religion. Des fonds sont affectés chaque année au cofinancement de projets visant à diffuser des informations et publications en langues nationales minoritaires et à traduire des œuvres littéraires représentatives du serbe vers des langues étrangères.

37. La politique de l'État en faveur de la diversité culturelle se manifeste, entre autres, à travers un plan d'action lancé en 2013 pour la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de protection contre la discrimination. En outre, la loi sur le patrimoine culturel garantit la protection et l'utilisation des biens culturels indépendamment de l'appartenance et des caractéristiques religieuses ou nationales des biens. Elle garantit la participation égale de tous les groupes à la vie culturelle publique et prévoit la création du Conseil national de la culture. Le cadre institutionnel et juridique vise aussi à renforcer le dialogue interéglises et interreligieux.

38. En ce qui concerne la protection des minorités nationales, outre les dispositions constitutionnelles, la loi sur la protection des droits et libertés des minorités nationales et la loi sur les Conseils nationaux des minorités nationales renforcent encore le cadre législatif destiné à soutenir les minorités nationales. Ainsi, dans les régions où ils constituent une part importante de la population, les membres des minorités nationales peuvent prétendre à des services publics dans leur langue. En 2016, la Serbie a adopté un plan d'action visant à permettre aux minorités nationales d'exercer le droit d'améliorer leur qualité de vie.

39. La diversité culturelle est également promue dans, et à travers l'éducation. Plusieurs lois régissent le droit des membres des minorités nationales à se voir dispenser un enseignement dans leur langue maternelle. Des volets relatifs à la préservation de l'identité culturelle des minorités nationales ont été intégrés aux programmes scolaires. En outre, l'éducation civique entend inculquer aux enfants et adolescents le respect des droits de l'homme tout en favorisant la tolérance et la compréhension entre les différents groupes ethniques, nationaux et religieux.

40. Enfin, le Gouvernement a financé un certain nombre de projets visant à promouvoir et à protéger le patrimoine culturel, y compris immatériel. D'autres initiatives portent sur la restauration des monuments culturels qui ont été détruits et sur la protection de ceux qui risquent encore d'être endommagés, y compris volontairement.

III. Résumé des informations reçues de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

[Original : anglais]

[13 juillet 2017]

41. Les programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) accordent de l'importance à la promotion de la diversité culturelle et à la progression des droits culturels. L'UNESCO concentre son action sur la préservation et la transmission des pratiques, valeurs et biens culturels, y compris ceux des minorités, et plaide pour leur intégration dans la

législation, les politiques et les programmes nationaux et internationaux. Elle promeut un discours positif fondé sur les droits de l'homme et les valeurs communes émanant d'un patrimoine partagé qui respectent la diversité des identités et valorisent le pluralisme, comme en témoigne la campagne « Unis pour le patrimoine » lancée en réponse aux attaques contre le patrimoine culturel en Iraq et en République arabe syrienne.

42. En tant qu'organisme chef de file pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), l'UNESCO a créé des outils pour permettre de faire face aux grands problèmes mondiaux par le biais d'un dialogue interculturel et interreligieux et pour promouvoir la compréhension et la coopération pour la paix. Le Cadre conceptuel et opérationnel de l'UNESCO pour les compétences interculturelles souligne que compte tenu du coût élevé de l'incompétence interculturelle, avec tous les risques de conflit et de guerre qu'elle pose, il est absolument indispensable d'investir dans les activités nécessaires pour clarifier, enseigner, promouvoir et mettre en œuvre les compétences interculturelles. Le manuel de l'UNESCO sur les compétences interculturelles fondées sur les droits de l'homme propose un exercice de dialogue simple, axé sur la conversation et la réflexivité, actuellement pratiqué par ses bureaux extérieurs en vue de son adaptation aux contextes locaux.

43. L'UNESCO promeut la liberté d'expression, le développement des médias et la diversité de ces derniers pour favoriser la liberté d'expression culturelle et l'accès à la diversité culturelle pour tous. Elle entend éduquer les citoyens dans les domaines des médias et de l'information pour faciliter le dialogue interculturel. L'UNESCO a publié en 2016, en collaboration avec plus de 20 universités, deux annuaires connexes, "Media and information literacy: reinforcing human rights, countering radicalization and extremism" (Éducation aux médias et à l'information : renforcer les droits humains, lutter contre la radicalisation et l'extrémisme) et "Opportunities for Media and Information Literacy in the Middle East and North Africa" (Opportunités pour l'éducation aux médias et à l'information au Moyen-Orient et en Afrique du Nord), tandis que des cours en ligne ouverts à tous, sur le thème « ducation aux médias et à l'information et dialogue interculturel », ont été mis au point et lancés en collaboration avec le Réseau universitaire MILID (Media and Information Literacy and Intercultural Dialogue). L'UNESCO a joué un rôle déterminant, aux côtés du Centre international Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel, dans l'adaptation du programme d'initiation aux médias et à l'information afin d'en faire une ressource pédagogique spécialisée pour le dialogue interreligieux.

44. Reconnaissant la stratégie « Priorité Afrique » comme l'une de ses priorités mondiales, l'UNESCO a lancé des initiatives visant à promouvoir des sociétés inclusives, pacifiques et résilientes. En novembre 2016, le projet d'élaboration de supports pédagogiques sur le patrimoine culturel en milieu post-conflit a abouti sur la production de 20 000 cahiers distribués dans 57 écoles de huit régions du Mali. Lors du dix-huitième sommet du Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies opérant en Afrique, tenu à Dakar en mars 2017, l'UNESCO a présenté le thème « La culture comme priorité pour l'Afrique » et souligné le rôle et l'apport décisifs de la culture dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

45. Créée en 2004 par l'UNESCO, la Coalition internationale des villes inclusives et durables (auparavant dénommée Coalition internationale des villes contre le racisme) est une plateforme mondiale de plus de 500 villes dont les maires se sont engagés à promouvoir la défense des droits de l'homme, de l'inclusion et de la

diversité dans les espaces urbains, en mettant l'accent sur la lutte contre le racisme et la discrimination. Les efforts concertés des villes membres visent à renforcer la mobilisation en faveur de la solidarité mondiale et à promouvoir un développement urbain inclusif qui soit libre de toute forme de discrimination à travers le partage des bonnes pratiques, de connaissances et de compétences et la promotion d'une action commune grâce à l'élaboration d'initiatives et de politiques participatives dans les villes. En avril 2016, lors de sa première réunion, le Comité directeur de la Coalition mondiale, composé de maires représentant sept coalitions régionales et nationales, a adopté la Déclaration de Bologne, dans laquelle il souligne que l'acquisition de connaissances sur les droits et sur la manière de les mettre en pratique est le fondement de la cohésion sociale et de la paix dans les sociétés multiculturelles, ainsi que de la promotion de la participation pleine et véritable des populations. Une initiative similaire, sur le thème « Villes accueillantes pour les réfugiés : promouvoir l'inclusion et protéger les droits », a été lancée en 2016 pour promouvoir une compréhension commune de l'accueil et de l'intégration des réfugiés et des migrants.

IV. Conclusion

46. La majorité des réponses reçues donnent une idée des cadres juridiques et politiques et des interventions visant à promouvoir le multiculturalisme et la tolérance ou à protéger les groupes particulièrement exposés ainsi que leur patrimoine culturel. Le rôle crucial joué par l'éducation est largement reconnu. De nombreuses réponses fournissent des informations sur des initiatives spécifiques dans les écoles et des campagnes médiatiques, y compris sur l'instruction civique et l'éducation aux droits de l'homme axées sur la tolérance et la diversité des cultures comprise comme une valeur. Ce constat est cohérent avec l'importance accordée à la diversité culturelle dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'objectif 4 consistant à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
